

222C0479  
FR0000035784-FS0126

1<sup>er</sup> mars 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**TRANSITION EVERGREEN**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1<sup>er</sup> mars 2022, la société CL Capital<sup>1</sup> (79 rue Notre Dame des Champs, 75006 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 février 2022, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société TRANSITION EVERGREEN et détenir 3 588 847 actions TRANSITION EVERGREEN représentant autant de droits de vote, soit 9,72% du capital et 9,71% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société TRANSITION EVERGREEN<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Lionel Le Maux.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 36 938 131 actions représentant 36 944 598 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment communiqué de la société TRANSITION EVERGREEN du 24 février 2022.